

Le tri des biodéchets

Cela permet de :

- ☞ maintenir la qualité des sols
- ☞ produire une énergie renouvelable locale
- ☞ réduire engrais industriels et importations de tourbe
- ☞ baisser les coûts, le compostage et la méthanisation étant moins chers que l'incinération

Les déchets contenant des corps étrangers non compostables ne sont pas collectés.

Le cycle des biodéchets



Biodégradable ≠ compostable !

Certains sacs se dégradent, mais pas dans ce conteneur !

Seuls les sacs compostables certifiés EN13432 sont acceptés.



Déchets autorisés ✓



Déchets et restes de repas crus et cuits, sauf poisson, viande et os



Épluchures, fruits et légumes non consommables



Coquilles d'oeufs, marcs de café et thé



Fleurs et plantes fanées, sapins de Noël sans décorations !



Tontes de gazon et d'herbe, feuillages, paille, foin...



Litières végétales ; paille, sciure, copeaux pour rongeurs



Déchets végétaux de jardin, tailles d'arbres, de haies, branches et arbustes

Déchets interdits ✗

La plupart de ces déchets peuvent être récupérés dans d'autres conteneurs dédiés à cet effet.

En cas de récidive, amende de 200 CHF



Restes de viande et poisson crus ou cuits, os, huiles, sachets et capsules de thé et café



Ordures ménagères, sacs plastiques, tubes, berlingots



Litières minérales (sable à chat, graviers) et excréments d'animaux



Attaches, ficelles, sacs d'aspirateur, filtres divers



Mégots de cigarettes, cendres de bois, suie



Copeaux de tronçonnage, bois traité



Plantes à problèmes ; rumex, chardons, néophytes



Vaisselle, sacs et langes biodégradables